

## Programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous nous référons à la consultation lancée par le Conseil fédéral en date du 25 novembre 2015 au sujet du programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération, et vous remercions de nous consulter sur ce projet.

De façon générale, le gouvernement neuchâtelois rejoint la position commune des cantons, exprimée par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

Il souhaite néanmoins par la présente apporter des compléments sur les problématiques suivantes posées par le programme de stabilisation 2017-2019 :

### **Subventionnement fédéral pour la réduction des primes d'assurance-maladie**

En plus des raisons évoquées par la CdC pour expliquer son rejet de la mesure proposée par le Conseil fédéral, le Conseil d'État neuchâtelois souhaite profiter de la présente consultation pour relever les graves distorsions qui existent dans le système actuel. Pour mémoire, afin de soutenir la réduction des primes d'assurance-maladie pour les personnes à faibles revenus, la Confédération octroie aux cantons un montant indexé à l'évolution des coûts de la santé ; le montant est réparti sur la base de la population cantonale. Parallèlement, la Confédération impose aux cantons plusieurs obligations de soutien envers certaines catégories de bénéficiaires (notamment les bénéficiaires de prestations complémentaires). Avec le système actuel, les cantons qui comptent proportionnellement plus de bénéficiaires de PC que la moyenne suisse utilisent une large part – voire, selon les cas, l'intégralité – de la subvention fédérale pour assumer les obligations imposées par la Confédération.

À l'opposé, les cantons qui comptent proportionnellement moins de bénéficiaires de PC que la moyenne, disposent d'un solde disponible pour réduire les primes des personnes à revenu modeste et des bénéficiaires de l'aide sociale pouvant parfois se monter à plus de 50% de la subvention fédérale. Ces éléments, sources à nos yeux de graves distorsions, seront repris et développés dans le cadre de la réponse de la consultation actuellement en cours concernant la révision de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI.

Au vu de ce qui précède, toute péjoration du soutien fédéral à la réduction des primes d'assurance-maladie aura des effets directs sur les populations précarisées des cantons qui fournissent aujourd'hui des efforts disproportionnés pour faire face à d'importants besoins, tandis que les cantons qui fournissent actuellement un faible effort en matière de réduction des primes pourront beaucoup plus facilement compenser la réduction du soutien fédéral.

### **Un demi-milliard d'économies qui s'ajoute à la baisse générale du soutien financier dans le domaine FRI (formation, recherche et innovation) !**

Le message 2017-2020 concernant l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) est actuellement en traitement au sein des commissions des chambres

fédérales. Ce message annonce une croissance nominale de 2% des contributions de la Confédération. Dans les faits, le soutien aux projets augmentent mais les contributions de base diminuent ou stagnent. Cette situation préoccupe très fortement notre autorité mais l'annonce d'économies pouvant se monter potentiellement à un demi-milliard de francs nous fait craindre le pire. Ces baisses de subventions ne pourront pas être supportées sans dommage irréversible pour le domaine de la formation, pour la société et pour l'économie de notre canton en général. À noter que ces mesures d'économies ne viennent que s'ajouter à la probable baisse d'environ 2 millions de francs des subventions versées à notre canton via les mécanismes financiers développés dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la recherche.

Nous attirons l'attention du Conseil fédéral qu'il n'est pas acceptable de faire supporter de nouvelles économies sur le domaine FRI; domaine qui contribue de manière déterminante à la richesse de notre pays.

### **Autres aspects**

Les besoins et les enjeux liés au programme PRODES 2030, particulièrement stratégique pour l'Arc jurassien, ne permettent pas de remettre en question l'enveloppe en faveur de l'extension du réseau ferroviaire.

Par ailleurs, en complément à la réponse de la CdC concernant la fermeture envisagée de plusieurs douanes civiles, le Conseil d'État neuchâtelois insiste sur l'importance de telles infrastructures pour le développement économique et territorial des régions frontalières. Nous nous opposons à une réduction des prestations offertes sur le territoire neuchâtelois, notamment à la fermeture envisagée du bureau des Verrières.

### **Cohérence de l'ensemble de la politique financière**

Le programme de stabilisation porte principalement sur la réduction des dépenses, ce que notre gouvernement peut soutenir dès lors que divers programmes sectoriels faisant appel à des ressources nouvelles sont simultanément à l'étude, notamment dans les domaines de la prévoyance vieillesse et des transports. Vu la difficulté de l'exercice de réduction des charges et vu surtout le risque qu'un tel exercice fait peser sur les conditions de la prospérité de notre pays (dépenses en matière de recherche et de formation par exemple) et sur sa capacité à relever les défis qui se présentent à lui (par exemple dans le domaine de l'intégration), notre autorité ne peut en revanche concevoir que, parallèlement à ce programme, les initiatives se multiplient pour réduire les ressources de la Confédération.

Or de ce point de vue, l'évolution récente du projet de réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) – projet par ailleurs nécessaire et urgent – fait craindre des réductions de recettes, pour la Confédération et les cantons, qui vont bien au-delà de ce qui serait commandé par la volonté de maintenir la compétitivité de notre pays et la conformité de ses pratiques fiscales aux règles internationales. Une telle évolution, non seulement fait planer la menace de nouvelles coupes dans des budgets essentiels à la prospérité de notre pays, mais réduit aussi l'acceptabilité du programme de stabilisation.

Notre gouvernement attend dès lors que la politique financière de la Confédération réalise les nécessaires équilibres entre maîtrise des dépenses et évolution des recettes fiscales, de façon à ce que les conditions de la prospérité et de la compétitivité de notre pays soient réalisées à la fois au plan de sa fiscalité et des conditions-cadre relevant notamment de la formation, de la sécurité, de la qualité des infrastructures et des équilibres sociaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 16 mars 2016

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND